

# SORTIE D'UN MANUEL PRATIQUE SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS EXTRÊME PAUVRETÉ ET DROITS DE L'HOMME

Posté le 18 septembre 2015



Lundi 21 septembre, un manuel pratique pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme intitulé « Faire des Droits de l'Homme une réalité pour les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté » paraît en 3 langues (français, anglais et espagnol), à l'occasion d'un évènement organisé à l'ONU à Genève.

Téléchargez gratuitement le manuel [« Faire des Droits de l'homme une réalité pour les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté. »](#)

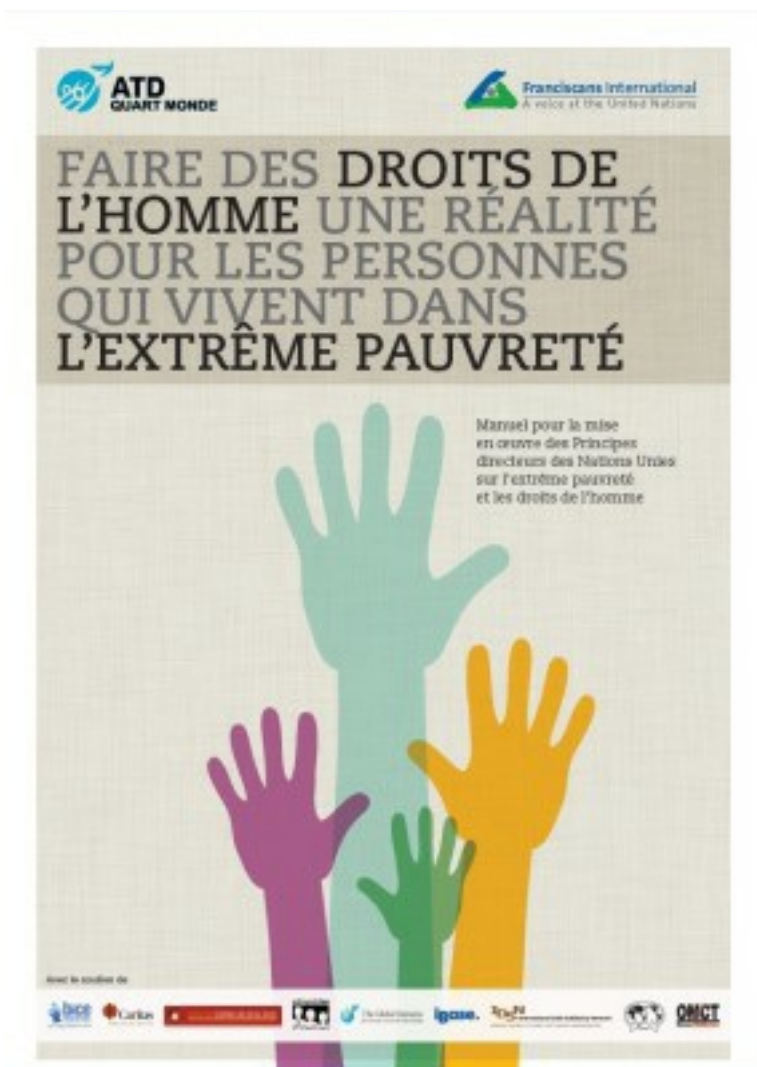
Un extrait du court métrage "Extreme Poverty: Standing up for Rights," (l'Extrême pauvreté: Debout pour les droits) réalisé afin d'accompagner le manuel et illustrer

comment des communautés vulnérables font valoir leurs droits, sera également présenté.

Le 27 septembre, l'ONU votera l'adoption des nouveaux Objectifs de développement durable, dont le premier est d'«éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde». Ce manuel fournit un outil pour atteindre cet objectif grâce à une approche fondée sur les droits.

A l'initiative de cette publication : Franciscans International (FI) et ATD Quart Monde, pour qui ces Principes directeurs de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme devaient être « traduites » pour offrir des suggestions concrètes à ceux qui sont sur le terrain.

Téléchargez le [communiqué de presse](#)



SECTION 1

**LE DROIT À UNE PARTICIPATION ÉCLAIRÉE,  
LA CLÉ DE L'AUTONOMIE**

Les États doivent assurer la participation active, libre, éclairée et constructive des personnes vivant dans la pauvreté à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des décisions et des politiques qui les concernent.

Les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, PHNOQ90 J0N0J0J0J0J0J0, Para. 38, p. 10.

Toute personne devrait avoir le droit de participer aux questions sociales et économiques, de parler et d'agir, de se réunir et de s'organiser. Les gouvernements doivent dès lors veiller à ce que les personnes puissent s'organiser, se réunir, s'exprimer sans intimidation ni censure, connaître les faits et arguments pertinents, être conscientes de leurs droits et disposer des compétences et capacités nécessaires pour les exercer.

**TOUTEFOIS, IL ARRIVE SOUVENT QUE LES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PAUVRETÉ :**

- > soient incapables de participer aux décisions les concernant. Les décisions sont souvent prises par d'autres acteurs qui ne comprennent pas la situation de ceux qui vivent dans la pauvreté extrême ou n'ont pas à cœur leurs intérêts ;
- > manquent d'informations sur leurs droits et sur les projets et politiques proposés et mis à exécution, ce qui les empêche de contacter les décideurs ayant des répercussions négatives ou de faire valoir leurs expériences et leurs connaissances dans les processus décisionnels ;
- > soient touchées de manière disproportionnée par les actes de corruption dus à la discrimination et au manque de revenus et de pouvoir ;
- > ne disposent pas de l'influence politique nécessaire pour changer leur situation et ne puissent ou ne souhaitent pas saisir le système judiciaire ou les agents de la force publique, ce qui renforce leur sentiment d'isolement et d'impuissance ;
- > hésitent à exprimer leurs opinions ou à faire valoir leurs droits du fait d'un profond sentiment de honte ;
- > reçoivent des représailles de la part des gouvernements et des autorités locales, des entreprises, des leaders communautaires ou d'autres membres de la communauté lorsqu'elles choisissent de s'exprimer – y compris le risque d'être associées, battues ou emprisonnées et de subir la destruction de leur logement.

Vous pouvez aider à mobiliser les personnes vivant dans la pauvreté et leur donner les moyens de participer davantage aux affaires qui les concernent, de revendiquer des changements et de mettre leurs gouvernements face à leurs responsabilités. Le processus prenant souvent du temps, vous devez vous engager à maintenir des relations avec les personnes, le groupe ou la communauté sur le long terme.

Les personnes en situation de grande pauvreté souhaitent changer leur situation en transformant le regard que la société porte sur elles et en établissant des relations de coopération avec toutes les personnes concernées. Mais elles savent aussi que cela n'est pas toujours possible.

**Au Népal,** « les communautés Dalit n'ont généralement pas d'influence politique, la base de représentation ni le pouvoir requis pour contacter la structure sociale et accéder à la justice. (...) Ces structures de pouvoir inégalitaires peuvent empêcher les communautés Dalit aux infrastructures, aux menaces et à la violence » lorsqu'elles remettent en question le système de castes. Cela perpétue la discrimination à leur encontre ainsi que leur situation de pauvreté<sup>17</sup>.

**ACTIONS RECOMMANDÉES**

**ÉTAPE 1  
PARLER AVEC LA POPULATION LOCALE ;  
REUNIR DES INFORMATIONS**

Après avoir fait la connaissance des personnes, des groupes ou des communautés les plus défavorisés (voir la démarche décrite dans la Partie 2), vous serez à même de percevoir les problèmes auxquels ils doivent faire face. Vous pourriez leur poser les questions suivantes :

- > Quelles sont vos principales préoccupations et celles de la communauté ?
- > Quelle vie espérez-vous pour vos enfants ?

**NE PAS OUBLIER**  
Il est parfois difficile de répondre à une question directe. Donnez aux personnes l'occasion de raconter leur propre histoire. Cela leur permettra d'exprimer leurs préoccupations majeures.

- > En parlez-vous ensemble ? Êtes-vous en mesure de participer aux processus de prise de décisions à l'échelle locale ?
- > Avez-vous essayé de changer la situation actuelle ? Si oui, quel changement avez-vous déjà réalisé ?
- > Dans quels domaines avez-vous besoin de soutien ?

**ÉTAPE 2  
SOUTENIR LE RASSEMBLEMENT DES PERSONNES**

Soutenir le rassemblement des personnes pour les sensibiliser et échanger des informations, pour leur faire connaître leurs droits et réfléchir avec elles à partir de leurs expériences et leurs aspirations. Cette démarche comprend les éléments suivants :

- > développer et soutenir tout processus déjà en place permettant aux personnes de revendiquer leurs droits de manière légitime ;
- > maintenir la confiance entre vous et la personne, le groupe ou la communauté. Cela peut passer par l'établissement de méthodes pour une coopération participative. Chacun doit être consulté, y compris ceux qui vivent en dehors du groupe ou de la communauté ou qui en sont exclus ;
- > informer les personnes de leurs droits (voir sections suivantes), en particulier celles qui en ont le plus grand besoin ;
- > organiser avec des juristes et d'autres professionnels du droit, qui partagent votre cause, des réunions et des ateliers portant sur la législation, les prestations auxquelles ont droit les personnes en situation de pauvreté et le rôle de la police ;
- > développer les compétences en matière d'animation et d'organisation au sein du groupe ou de la communauté, en tenant compte de tous risques éventuels (voir Partie 2).

**ÉTAPE 3  
IDENTIFIER DES PARTENAIRES POTENTIELS ET BÂTIR  
DES ALLIANCES**

- > Donner à la personne, au groupe ou à la communauté les moyens d'établir des contacts avec des personnes ou groupes similaires afin de déterminer s'ils ont les mêmes problèmes et doivent faire face aux mêmes défis. Les problèmes rencontrés sont souvent partagés par d'autres.
- > Contribuez au développement de réseaux informels et unifiés. Si les personnes en situation de pauvreté possèdent souvent une grande expérience des réseaux de survie, elles manquent parfois d'unités et n'ont pas toujours mis en place un pouvoir de négociation avec les États, les entreprises privées et les commerçants<sup>18</sup>. Il arrive fréquemment que leurs ressources soient limitées ou que les efforts à déployer pour surmonter au jour le jour et le temps qu'il est y consacrent les empêchent de s'organiser de manière plus efficace<sup>19</sup>. Ainsi que cela a été souligné ci-dessus, la honte associée à leur situation complique les contacts avec d'autres secteurs de la société.

Si on ne s'organise pas et on ne se montre pas uni, on ne peut rien revendiquer<sup>20</sup>.

Une femme vivant dans la pauvreté en Argentine



**NE PAS OUBLIER**  
Mobiliser signifie créer des mouvements de personnes qui précèdent le changement. Plus le mouvement est important, plus il a de chances d'aboutir au changement. Il est essentiel de rassembler les personnes afin de développer la solidarité de groupe, créer les conditions favorables à l'analyse conjointe des problèmes, clarifier les aspirations et présenter aux autorités des propositions de solution aux problèmes principaux.

**NE PAS OUBLIER**  
Ménager les sensibilités. Aucune stratégie, projet ou activité ne devrait perturber ou remettre en cause les pratiques traditionnelles ou les pratiques traditionnelles non reliées aux communautés.